

Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean (Chibougamau/Chapais)

La forêt au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Par Stéphanie Pelchat, agente de communication à l'AFSL

Au cours de la prochaine année, l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean (AFSL) publiera une chronique mensuelle pour vous informer sur différents sujets reliés à la forêt et au bois. Ce mois-ci, nous tracerons le portrait de la forêt de notre région.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est l'un des plus grands territoires forestiers du Québec. Il couvre une superficie de **85 688 km²** représentant 17 % de l'ensemble des forêts du Québec. Le territoire de la région est divisé en deux grandes tenures, soit publique et privée. Le territoire public représente 93 % de la superficie de la région. La forêt privée regroupe plus de 6 000 propriétaires de lots boisés et couvre une superficie de 601 000 hectares. Celle-ci représente 7 % du territoire de la région.

85 688 km² = 200 fois celle de l'île de Montréal ou 85 fois la grandeur du lac Saint-Jean

La forêt boréale

La forêt chez nous, c'est : 90 % de forêt boréale et 10 % de forêt mixte. La forêt boréale continue représente 36,4 % de la superficie totale du Québec. Elle est relativement mature, car plus du tiers de la surface boisée compte des arbres de 90 ans et plus. Elle comprend 2 domaines bioclimatiques soit la sapinière à bouleau blanc et la pessière à mousses. On retrouve la présence de sapinières au sud du 50° parallèle sur 33 % du territoire régional où les peuplements de sapins et d'épinettes blanches mélangés à des bouleaux blancs dominent. C'est le domaine par excellence de l'orignal. La pessière à mousses, composée essentiellement d'épinettes noires et couvrant 59 % du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lui succède plus au nord jusqu'au 52° parallèle pour ensuite faire place à la pessière à lichens dans la taïga sur seulement 1 % du territoire de la région. L'épinette noire est d'ailleurs recherchée par l'industrie forestière en raison de la qualité de sa fibre. La forêt mixte se retrouve au pourtour de la rivière Saguenay et du lac Saint-Jean.

La forêt du Saguenay-Lac-Saint-Jean se compose de :

- 7 % de forêts mélangées (bouleau jaune, sapin baumier, épinette blanche, cèdre)
 dans la plaine du lac Saint-Jean et du fjord du Saguenay;
- 33 % de sapinières (sapin, épinette blanche et bouleau blanc) au sud du 50° parallèle;
- 55 % de sapinieres (sapin, epinette bianche et bouleau bianc) au sud du 50° p
- 59 % de pessières à mousses (épinette noire) au nord jusqu'au 52° parallèle;
 1 % de forêts ouvertes (épinette noire) dans la taïga au nord du 52° parallèle.

La forêt boréale, rappelons-le, fait partie intégrante du paysage québécois et du mode de vie de la population. Depuis des décennies, ce milieu forestier est le laboratoire naturel de scientifiques plusieurs tentent de mieux comprendre les composantes et la dynamique naturelle de cet écosystème. Leurs nombreuses études ont permis de connaître plusieurs caractéristiques de cette forêt et de mieux planifier son aménagement pour les générations actuelles et futures.

Dans la troisième chronique, il sera question de la Loi de l'aménagement durable du territoire forestier.

λ hientôt



Nos chroniques se retrouvent sur le site web de l'AFSL au <u>www.afsaglac.com</u>. Si vous avez des questions ou commentaires, écrivez-nous au <u>info@afsaglac.com</u> et il nous fera plaisir de vous répondre.



